

PAYSAGE NOUVEAU- BRUNSWICK

CONTRAT D'ADHÉSION

Paysage Nouveau-Brunswick
Case Postale 742, Saint John
Nouveau-Brunswick, Canada E2L 4B3
1.866.752.6862



Votre accès aux avantages des membres commence ici...

- Avantages Financiers
- Affiliations Professionnelles
- Références de Clients
- Perspectives d'Éducation
- Perspectives de Marketing
- Perspectives de Réseau
- Développement de l'Industrie
- Voix de l'Industrie et Négociations gouvernementales



www.nbhta.ca

DEMANDE D'INSCRIPTION (S'il-vous-plait, écrire en lettres moulées)



Nom de la compagnie: _____
Nom(s) du/des contacts: _____
Adresse Postale: _____
Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____
Téléphone au travail: _____ Télécopieur: _____ Cellulaire: _____
Courriel: _____ Site Web: _____
Date d'incorporation*: _____ No. d'incorporation*: _____ No. Travail sécuritaire N.-B*: _____
Courtier d'assurance responsabilités* _____ No. de la police d'assurance* _____

* s'il y a lieu

CATÉGORIES DE COMMERCE (SVP, cochez tout ce qui s'applique)

- Paysagiste (Conception, Installation, Entretien) Serre
 Détaillant (Centre-jardin), Fleuriste Applicateur de Pesticides
 Pépinière (Production d'arbres, d'arbustes, de gazon, de vivaces) Autres _____
 Fournisseur en horticulture (Grossiste en biens durables, matériel végétal)

TYPES D'ADHÉSION (Ne cocher qu'un seul choix)

- INTÉRIM-ACTIF** _____ (\$350.00 + TVH = \$395.50)
Catégorie pour les nouveaux membres des provinces du N.-B. et de l'I-P-É qui désirent se joindre à PNB et qui sont en affaires depuis au moins un an dans le domaine horticole et qui ont bonne réputation. *Adhésion automatique à l'ACPP et accès au programme de privilèges. Le droit de vote et de l'usage des emblèmes, ainsi que la possibilité de devenir membre du comité de direction ne sont accordés que lorsque le postulant recevra son statut de membre Actif lors d'un vote à la prochaine réunion du comité de direction.*
- PARTENAIRE COMMERCIAL** _____ (\$425.00 + TVH = \$480.25)
Fournisseurs horticoles, partenaires de l'industrie, toute personne qui ne se qualifie pas comme membre actif. *Adhésion à l'ACPP, aucun droit de vote ou d'être membre du comité.*
- HORS PROVINCE** _____ (\$225.00 + TVH = \$254.25)
Membres hors province.
Adhésion à l'ACPP non-incluse, aucun droit de vote ou d'être membre du comité.
- PARTENAIRE HORTICOLE** _____ (\$25.00 + TVH = \$28.25)
Organismes à but non-lucratif ou individus. Le partenaire horticole peut être présent aux réunions, recevoir les publications et assister aux séminaires. Exemples : établissements éducationnels, clubs de jardinage, ministères de l'agriculture, individus.
Adhésion à l'ACPP non-incluse, aucun droit de vote ou d'être membre du comité.

VEUILLEZ FOURNIR DEUX RÉFÉRENCES DE L'INDUSTRIE (DOIVENT ÊTRE MEMBRES DE PNB)

1. _____ 2. _____

FRAIS D'ADHÉSION

Les frais d'adhésion sont payés annuellement. Les factures sont postées en janvier et doivent être acquittées au plus tard le 28 février. Veuillez envoyer un chèque à l'ordre de « Paysage Nouveau-Brunswick » ou inclure un numéro de Visa ou Mastercard ainsi que la demande d'adhésion à l'adresse indiquée sur la page couverture. Un reçu vous sera émis. Paysage Nouveau-Brunswick est un membre à part entière de l'Association Canadienne des Pépiniéristes et des Paysagistes et est représenté au comité de direction

de Visa/Mastercard: _____ Date d'Expiration: _____

Nom sur la carte: _____

ACCEPTATION

Par la présente, je/nous, fais/faisons une demande d'adhésion à Paysage Nouveau-Brunswick, une organisation à but non-lucratif, dédiée à l'avancement de tout ce qui se rapporte à l'industrie horticole et aux relations avec ses utilisateurs de produits et services. De plus, au moment de devenir membre, je/nous, accepte (ons) de se conformer aux règlements et au code de conduite de Paysage N.-B. Je certifie qu'aucune personne en charge dans cette compagnie s'est vue refuser l'adhésion ou a eu son adhésion annulée, à aucun niveau de l'Association Canadienne des Pépiniéristes et des Paysagistes, n'importe où au Canada. Je certifie aussi que toute l'information contenue dans cette demande est vraie et exacte et j'autorise l'Association à enquêter pour confirmer l'exactitude de cette information, incluant mais ne se limitant pas à une vérification de la solvabilité de ma demande et des références fournies. Le comité de direction se réserve le droit de rejeter toute demande d'adhésion à l'Association ou de retarder sa décision. Dans le cas où ma demande d'adhésion serait rejetée, j'accepte d'indemniser complètement et d'exonérer de toute responsabilité, l'Association et ses officiers de toute perte, coût, réclamation ou dommage de toute espèce et quelle qu'elle soit, résultant du refus de cette demande. Je/nous consent (ons), que, lorsque je/nous cesserai (ons) d'être membre de Paysage Nouveau-Brunswick, pour quelque raison que ce soit, de ne plus utiliser l'emblème de Paysage Nouveau-Brunswick, de quelque forme ou manière que ce soit et ce immédiatement.

Date: _____ Signature: _____

DEMANDE D'ADHÉSION A PNB- Page 2 de 2 (Veuillez écrire en lettres moulées)

Veuillez prendre quelques minutes pour répondre aux questions suivantes. L'information que vous nous don-
nerez nous aidera à mieux connaître votre compagnie et vos raisons pour joindre l'organisation.

Brève histoire de votre compagnie (Que faites-vous ?) _____

Classification légale de votre entreprise : Société d'actions Association Entreprise individuelle

Nombre d'années en affaires: _____ Nombre d'employés : _____

Liste des qualifications professionnelles et de diplômes scolaires : _____

Pourquoi voulez-vous devenir membre de cette association ? _____

De quelles autres associations êtes-vous membre ? _____

Selon vous, quelles sont les questions que cette association devrait adresser? _____

CODE DE CONDUITE DE PNB

On s'attend à ce que les membres de PNB suivent le Code de conduite en principe et à la lettre. Le Code de conduite décrit les normes de conduite éthiques et professionnelles les plus importantes auxquelles les membres doivent se conformer. Le statut du membre est accordé et conservé selon le code de conduite.

- 1) Les membres doivent agir avec justesse et honnêteté et d'une manière qu'ils seraient prêts à défendre publiquement dans tous les aspects de la pratique de leur industrie.
- 2) Les membres doivent chercher à servir leurs clients avec intégrité, expertise et créativité. Ils ne doivent démontrer que le plus haut niveau de professionnalisme à leurs clients, leurs employeurs et leurs collègues de l'industrie.
- 3) Les membres ont la responsabilité de fournir une critique constructive et professionnelle au Conseil de direction, par écrit, lorsque nécessaire, pour assurer la continuité et la qualité des biens et des services offerts.
- 4) Les membres ne doivent pas faire des énoncés faux ou malicieux qui pourraient nuire à la réputation professionnelle d'un autre membre.
- 5) Les membres doivent faire de leur mieux pour maintenir la fiabilité et la confiance du public vis-à-vis la profession horticole et l'industrie de l'aménagement paysager.
- 6) La publicité faite par les membres ne sera ni mensongère ni trompeuse.
- 7) Les membres s'engagent à fournir des biens et des services de façon efficace et rentable afin de protéger les intérêts du client tout en maintenant des normes acceptables.
- 8) Les membres sont encouragés à se développer professionnellement et à se garder à la fine pointe des nouvelles connaissances de l'industrie.
- 9) Les membres appuient l'éducation et la recherche dans les domaines de l'horticulture et de l'aménagement paysager.
- 10) Les membres s'engagent à attirer dans la profession des individus qui possèdent un haut niveau d'honnêteté, de courtoisie, d'intégrité et de compétence.
- 11) Les membres s'engagent à payer leurs fournisseurs.
- 12) Les membres feront leur travail et/ou fourniront des biens qui rencontrent les normes de l'industrie, les spécifications de l'Association Canadienne des Pépiniéristes et des Paysagistes, la norme de PNB pour le terreau et/ou les spécifications contenues dans les contrats.
- 13) Les membres tenteront continuellement d'améliorer l'environnement par leur engagement professionnel dans l'industrie de l'horticulture et de l'aménagement paysager.
- 14) Les membres feront de leur mieux pour s'impliquer dans PNB et pour promouvoir son progrès.

Paysage Nouveau-Brunswick met l'accent sur la promotion des pratiques d'excellence dans l'industrie horticole et sur le développement d'opportunités éducatives pour ses membres.

Paysage Nouveau-Brunswick est un groupe d'horticulteurs professionnels qui travaillent ensemble pour maintenir et augmenter la qualité de tous les produits et services horticoles. En augmentant le nombre de compagnies respectées et de propriétaires talentueux au sein de l'association, nous combinons les talents collectifs et les qualités et connaissances des membres actuels avec les autres professionnels de l'industrie horticole. PNB est la première association qui représente l'industrie horticole dans notre province et dans tout le pays avec notre affiliation à l'Association Canadienne des Pépiniéristes et des Paysagistes (L'ACPP). **Nous joindre c'est encourager la croissance!**

La Promotion du Professionnalisme et des Pratiques d'Excellence

PNB offre à ses membres l'opportunité d'étendre leurs compétences professionnelles et offre des opportunités de suivre des séminaires et des cours. Les programmes de certification de l'ACPP - Certified Horticultural Technician (CHT), Certified Landscape Designer (CLD), et Certified Horticultural Technician (CHT) - ont été développés afin d'établir des normes techniques minimales pour l'industrie à travers tout le pays. Notre Programme de certification en Lutte Antiparasitaire Intégrée (LAI) a pour but de former, de reconnaître et de promouvoir les personnes de l'industrie de la pelouse qui utilise les techniques nécessaires pour faire disparaître des parasites nuisibles d'une manière efficace, économique et environnementale. En étant membre de notre association, vous devrez maintenir et supporter un Code de conduite qui est largement publicisé. La réputation de votre commerce augmentera de par votre adhésion à PNB. Le logo de Paysage Nouveau-Brunswick devient de plus en plus reconnu par les consommateurs. Les membres de PNB peuvent aussi participer au prix d'excellence provinciale et nationale afin que les efforts professionnels des membres de l'industrie horticole soient reconnus.

Les Avantages d'Etre Membre

L'adhésion à PNB vous donne droit à des rabais significatifs sur des produits et services qui aideront votre commerce. Quand vous serez un membre de PNB, vous deviendrez automatiquement membre de L'ACPP.

L'ACPP offre rabais sur la gestion de la paie, rabais sur le matériel de bureau, une carte de crédit, les appels interurbains, des épargnes sur l'assurance, l'équipement, épargne spéciale sur les véhicules, et des rabais sur l'essence. Pour plus d'information sur les avantages d'être membre avec PNB et L'ACPP, visiter www.nbhta.ca ou téléphoner à l'ACPP au 1-888-446-3499.





Les Publications de l'Industrie de PNB

Qui les consommateurs appellent-ils pour des références? Ils appellent Paysage Nouveau-Brunswick! L'adhésion vous assure que le nom de votre compagnie est inclus dans l'annuaire de PNB et dans celui de l'ACPP. Notre association est le lien principal entre l'industrie paysagiste et le client. Les membres de PNB reçoivent aussi notre bulletin provincial, le bulletin de l'ACPP et le manuel « Canadian Standards for Nursery Stock », et ce gratuitement. De plus, les membres de PNB reçoivent un abonnement gratuit au Landscape Trades Magazine.

Les Affiliations de PNB et ses supporteurs de l'industrie

Avoir des affiliations est important à nos yeux. En ce moment, nous collaborons avec le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick, le Département d'Agriculture, de Pêche et d'Aquaculture, le Département d'Environnement, ainsi qu'avec l'Alliance Agricole du Nouveau-Brunswick. En tant que membre de PNB, vous aurez des opportunités de participer à des sessions de formation comme les Garden Centre Basics et les All Commodities Education Sessions (ACES). Vous aurez aussi l'opportunité de participer au Lifestyle Show à Saint John et à Frédéricton avec d'autres membres de PNB et vous recevrez des rabais significatifs sur le Lifestyle Show de Moncton. Tout en s'assurant que les membres PNB demeurent informés des actualités et les événements de l'industrie, PNB fait aussi pression sur les gouvernements provinciaux et, en collaboration avec l'ACPP, sur les gouvernements nationaux afin que le point de vue de notre industrie soit toujours entendu et pris en compte.

Et Finalement... C'est des personnes

Vous allez établir un réseau de contacts, créer des affiliations, assister à des réunions et à des conférences. Nous sommes une association des gens de l'industrie horticole qui font des affaires les uns avec les autres. Vous allez trouvé beaucoup de valeur dans les liens d'amitiés, les expériences et le soutien d'un groupe de personnes aux talents et aux visions différents, tout ça avec une simple adhésion à PNB.



Confirmer votre Adhésion Aujourd'hui

Pourquoi attendre? Remplissez simplement le contrat d'adhésion de la page suivante et le poster, le faxer ou le faire parvenir par courriel à Paysage Nouveau-Brunswick:

Paysage Nouveau-Brunswick
Case Postale 742, Saint John, NB E2L 4B3

Téléphone: 1-866-PLANTNB (752-6862)
Télécopieur: 1-866-595-5467
Courriel: nbhta@nbnet.nb.ca



Bienvenue,

Nous profitons de cette occasion pour nous présenter; notre nom de commerce est Paysage Nouveau-Brunswick (PNB). Notre organisation se compose de paysagistes, de centre de jardinerie, de pépinières, de fournisseurs, d'institutions scolaires et de municipalités. Beaucoup de nos membres donnent bénévolement de leurs temps pour être directeurs et pour s'impliquer dans nos comités afin que notre industrie au complet possède une voix sur les problèmes qui nous concernent. PNB a représenté notre industrie lorsque le gouvernement provincial a voulu éliminer le département d'agriculture; Notre association était là pour développer les directives pour le milieu végétal dans le but d'empêcher l'épuisement des terres cultivées; Nous sommes là pour surveiller, guider et promouvoir l'industrie dans ces temps de changements. Nous offrons des possibilités de formation professionnelle pour votre personnel, des bulletins instructifs, des prix d'excellence qui informe vos clients de votre développement professionnel et nous vous offrons du soutien et de l'amitié d'individus de votre milieu.

Au niveau national, PNB est affiliée avec l'ACPP (Association Canadienne des Pépiniéristes et des Paysagistes). Sous le manteau de l'ACPP, nous vous offrons beaucoup de rabais potentiels sur lesquels cet envoi tentera de vous renseigner un peu.

Pour une petite cotisation d'adhésion annuelle, tu peux devenir membre d'une organisation qui a à cœur l'avancement de tous les aspects qui se rapporte au développement de notre industrie et les relations avec ceux qui utilisent nos produits. Ensemble, nous pouvons unir l'industrie et faire une différence. C'est avec grand plaisir que nous t'accueillerions dans notre association.

Merci Beaucoup,

Jim Landry
Directeur Exécutif, PNB
nbhta@nbnet.nb.ca

Paysage Nouveau-Brunswick

Paysage Nouveau-Brunswick
Case Postale 742, Saint John, NB E2L 4B3

Téléphone: 1-866-PLANTNB (752-6862)
Télécopieur: 1-866-595-5467
Courriel: nbhta@nbnet.nb.ca



www.nbhta.ca



www.canadanursery.com